Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 027-212704779-20250321-DL19_2025-DE

PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **21 mars 2025 à 18h00** - Date de convocation : **17 mars 2025**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice
Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS),

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – DL 19/2025

Marc WECKSTEIN indique que les principales orientations du projet de budget visent à poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement (gestion vigilante de tous les postes de dépense) et à augmenter nos recettes en particulier grâce à l'obtention de subventions sur nos investissements. Ces orientations ont pour but de renforcer nos capacités d'investissement sur nos projets stratégiques et de permettre de maintenir une politique ambitieuse d'investissement.

Le projet de budget est établi en prenant comme hypothèse la stabilité en 2025 des dotations d'État.

Pour la section fonctionnement :

- Les recettes prévisionnelles s'établissent à un total de 1 301 149,22 € (501 372,00 € auxquels s'ajoute le report du résultat 2024 pour 799 777,22 €) ;
- Les dépenses prévisionnelles s'établissent également à 1 301 149,22 € se répartissant entre des dépenses réelles pour 510 613,97 € et des dépenses d'ordre pour 790 535,25 € dont 788 688,25 € virés à la section Investissement.

Pour la section investissement :

- Les dépenses prévisionnelles s'établissent à 1 071 948,62 € se répartissant entre les dépenses de l'exercice pour 731 887,78 €, les Reste à Réaliser 2024 pour un montant de 77 100,00 € et le report du déficit de l'exercice précédent pour un montant de 262 960,84 €. Les principaux investissements prévus en 2025 sont les suivants :
    - rénovation des peintures de l'école
    - rénovation de la mairie et des bâtiments annexes (isolation thermique, création d'un ascenseur)

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le
ID : 027-212704779-20250321-DL19_2025-DE

- rénovation de l'église et de la sacristie
- réalisation d'une aire de camping-cars (tourne-à-gauche sur la RD 313, végétalisation, réseaux …)
- Achat terrains (Chesney et Baquette)

Pascal MAINGUY précise que ces investissements correspondent au coût brut sans prise en compte d'éventuelles subventions (figurant en recettes d'investissement) venant *in fine* en réduire le poids financier net pour la commune.

- Les recettes prévisionnelles s'établissent également à 1 071 948,62 € (recettes réelles : 621 474,21 € dont 340 060,84 € au titre des excédents de fonctionnement de l'exercice 2024 ; recettes d'ordre 450 474,41 € dont virement de la section Fonctionnement : 448 627,41 €).

Vote du taux de 7,5 % pour la fongibilité entre chapitres (hors chapitre 12)

Pascal MAINGUY rappelle que le Conseil Municipal doit fixer une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section sans pouvoir excéder 7,5 %.

Il est proposé de retenir le taux de 7,5 %.

Vote : unanimité

Vote du taux pour la provision pour créances douteuses avec un minimum de 15 %

Pascal MAINGUY rappelle que depuis le passage en nomenclature M57, il est obligatoire de prévoir au budget une provision pour les créances douteuses de plus de 2 ans.

Le calcul du montant de la provision pour dépréciation des créances douteuses est basé sur l'application d'un taux forfaitaire d'au moins 15% aux restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés au 31 décembre.

Il est proposé de retenir ce taux minimal de 15%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le budget primitif 2025.

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY